



DSF- AS RAPPORT DE MISSION ISTANBUL

Dossier « PROPAGANDA »

36^{ème} chambre de la Cour de CAGLAYAN

AUDIENCE DU 3 MARS 2020

Chargés de mission : Françoise COTTA et Raphaël DESMAZIERES

Objectifs de la mission

- Soutenir nos Confrères,
- Être témoins du déroulement des audiences,
- Défendre les principes fondamentaux de la profession, notamment la liberté de la Défense, et le respect du procès équitable, basé sur des accusations étayées et justifiées.

Rappel historique :

Depuis l'origine DSF AS a répondu à l'appel de nos confrères turcs poursuivis depuis plus de 7ans dans le cadre du procès dit « ASRIN » ou KCK 2.

Au fil des années, un certain nombre d'avocats, membres de l'équipe de défense de ce procès initial, ont eux-mêmes été victimes de poursuites injustifiées, qui se multiplient dans le but manifeste de les dissuader d'exercer librement leur mission de Défense inhérente à la Profession et de dénoncer les violations des droits fondamentaux.

C'est le cas de ce procès « Propaganda » qui s'étire, de renvoi en renvoi, depuis près de 2 années sans qu'aucune preuve ne soit produite ni aucun grief clairement établi.

Rappel de la procédure

DSF-AS a été sollicitée par nos Confrères pour soutenir 18 avocats poursuivis pour avoir publiquement protesté, le 15 septembre 2015, contre des violations des droits fondamentaux commises à CIZRE sur les populations ; sur la centaine d'avocats ayant participé à ce mouvement pacifiste de protestation, dix-huit d'entre eux, dont Ramazan DEMIR, Ercan KANAR, Hüseyin BOGATEKIN et Ebru TIMTIK, défenseurs dans le dossier KCK2, subissent ces poursuites ; ils comparaissent libres sauf trois qui sont détenus pour autre cause. Tous sont accusés de propagande terroriste.

**défense sans frontière
avocats solidaires**

18 rue Saint-Yves
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@
defensesansfrontiere.org



La première audience de ce dossier s'est déroulée devant la 36^{ème} chambre de la Cour d'Istanbul le 10 mai 2018. Une deuxième audience a eu lieu le 19 février 2019, une troisième le 22 mai 2019, date à laquelle l'affaire a été renvoyée au 25 septembre 2019 à 13h30 puis au 11 décembre 2019, à la même heure

Lors de l'audience du 25 septembre 2019, puis le 11 décembre 2019, les réquisitions du Parquet avaient été annoncées pour la prochaine audience, ce qui laissait présager une fin proche de ce dossier.

Néanmoins, à chaque fois, l'affaire a été renvoyée sans qu'aient eu lieu les réquisitions.

C'est dans cet état que se présente le dossier le 3 mars 2020
Il s'agit de la 6^{ème} audience

L'audience

La délégation internationale était composée, pour DSF AS de Françoise COTTA et Raphael Desmazières, Avocats au Barreau de Paris et porteurs de mandats de représentation de la Conférence des Bâtonniers et de plusieurs Barreaux dont la liste est jointe au présent rapport, et pour le CNB et l'OIAD d' Etienne Lesage, Avocat au barreau de Paris.

Etaient également présents à l'audience deux représentants du Consulat Général de France à Istanbul.

L'audience a débuté à 14 heures.

Président habituel, un assesseur et une magistrale voilée.

Comme nous l'avions dit dans notre précédent rapport concernant l'audience du 11 Décembre, tout laissait à penser que le procès touchait à sa fin et que le réquisitoire allait être présenté.

Les confrères turcs nous l'avaient laissé entendre et rien ne semblait pouvoir justifier une nouvelle prolongation.

Cette fois ci, aucun prévenu n'était présent en début d'audience, et aucun ne s'est présenté sans que cela n'affecte en rien la tenue de l'audience.

Interrogé à ce sujet, notre confrère-interprète Mahmut nous explique que: « les prévenus sont avocats, ils ont des audiences et ne peuvent donc être là... »

**défense sans frontière
avocats solidaires**

18 rue Saint-Yves
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@
defensesansfrontiere.org



Cette remarque met en évidence l'anomalie de la situation de nos confrères aujourd'hui. Quel Tribunal, en France, accepterait un tel motif d'absence pour un avocat prévenu ? Mais la multiplicité des poursuites sans preuves ni fondements tangibles dont ils sont l'objet et la multiplication des renvois de ces procès durant des années explique sans doute ces comportements surprenants pour nous.

Une avocate prend la parole au nom de toute la défense et rappelle que tous les prévenus devront être relaxés car ils n'ont rien fait d'autre que d'exercer un droit, le droit de se rassembler. Elle cite plusieurs arrêts de la CEDH dont l'arrêt Gunes /Turquie. Elle précise aussi que la défense considère disproportionnée l'intervention des forces de l'ordre dans la manifestation incriminée.

Un deuxième avocat rappelle que la défense avait demandé pour un des accusés la jonction avec une autre affaire et que cette jonction a été refusée par ce tribunal. Le tribunal, sans aucune explication prononce la disjonction pour le prévenu Nadge Demir, puis la disjonction pour Unit Erden et 7 autres prévenus.

Sans plus d'explication, le président **renvoie** l'affaire au **9 JUIN PROCHAIN**.

Cette audience, qui aura duré 10 minutes n'aura porté que sur des décisions de disjonction.

Après l'audience, nous nous rendons dans les locaux de l'ordre et discutons de la situation avec nos confrères.

4 prévenus avaient déjà fait l'objet de disjonctions de leur dossier, donc 12 au total. Il ne reste que 14 prévenus dans le dossier Propaganda.

La défense continue de penser que les prévenus seront relaxés dans ce dossier vide de charges et que c'est la raison pour laquelle le tribunal est aussi enclin à la disjonction. Il semble, une fois encore, que la prochaine audience sera celle des réquisitions.

Un confrère, au nom de la Défense nous **CONSEILLE DE NE PAS VENIR LE 9 JUIN** au motif que cela est inutile car le réquisitoire est un document écrit lu par le procureur à l'audience et que les plaidoiries de la défense se feront ultérieurement..

Nous serons prévenus de la date d'audience de renvoi pour pouvoir y assister.

Fait le 5 mars 2020

Françoise COTTA

Raphaël DESMAZIERES

défense sans frontière
avocats solidaires

18 rue Saint-Yves
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@
defensesansfrontiere.org

PJ Liste des Organisations et Barreaux représentés



Liste des Organisations et Barreaux français
Représentés devant la 36^{ème} chambre de Caglayan Court
A l'audience du 3 mars 2020 à 13h30

Conseil National des Barreaux (CNB)
Observatoire International des Avocats en Danger(OIAD)

Représentés par Maître Etienne LESAGE

Conférence Nationale des Bâtonniers de France et de Navarre
Conférence des Bâtonniers du Grand Ouest
Défense Sans Frontière-Avocats Solidaires (DSF-AS)
Barreau de Bordeaux
Barreau de Brive La Gaillarde
Barreau de Clermont-Ferrand
Barreau d'Epinal
Barreau de Nîmes
Barreau de Rennes

Représentés par Maître Françoise COTTA et Raphaël DESMAZIERES (DSF-AS)

Mission financièrement soutenue par le Barreau de Paris Solidarité pour DSF-AS



**défense sans frontière
avocats solidaires**

18 rue Saint-Yves
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@
defensesansfrontiere.org



défense sans frontière
avocats solidaires

18 rue Saint-Yves
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@
defensesansfrontiere.org